

FORMULAIRE C

DÉCLARATION DE MISE EN CANDIDATURE ET CONSENTEMENT DU OU DE LA CANDIDAT.E

Je _____
(Nom et prénom au complet)

désire présenter ma candidature à l'élection générale de l'Assemblée communautaire fransaskoise, au poste de :

☐ Présidence de l'Assemblée des député.e.s communautaires

☐ Député.e de l'Assemblée des député.e.s communautaires

Ma candidature est pour le district de _____
(Nom du district* - Pour le poste de député.e seulement)

Je déclare que je réponds aux exigences de l'Article 13 (voir à la fin du formulaire) et que j'ai pris connaissance des Statuts de l'Assemblée communautaire fransaskoise et que je serai fidèle et porterai une sincère allégeance aux buts et aux valeurs qui inspirent les actions de l'Assemblée communautaire fransaskoise.

Signé à _____ (Saskatchewan).
(Ville)

En date du _____ (JJ/MM/AAAA)
(Date)

Signature

*Dénominations des districts : Pelletier – Notukeu, La Vieille, Souris, Sauvé, Oskana – Qu'Appelle, Meewasin – Saskatoon, des Batailles, des Grandes-Eaux, Letendre, Sakitawak – Debden, Rivière Carotte – Zenon Park, du Coteau.

FORMULAIRE C

DÉCLARATION DE MISE EN CANDIDATURE ET CONSENTEMENT DU OU DE LA CANDIDAT.E

Nom et district du ou de la candidat.e pour lequel ou laquelle j'appuie la candidature :

(Nom du candidat.e sollicitant le poste)

(District électoral)

APPUIS REQUIS

Pour une candidature au poste de député.e communautaire, les dix (10) appuis doivent provenir de membres résidant dans le district électoral concerné.

Pour une candidature à la présidence, les dix (10) appuis doivent provenir de membres issus d'au moins trois (3) districts électoraux différents.

En signant ci-dessous, chaque personne confirme son appui à la candidature identifiée ci-dessus et déclare répondre aux exigences de l'article 14 du Règlement électoral de l'ACF (voir à la fin du formulaire).

NOM (en majuscule)

ADRESSE

SIGNATURE

1

2

3

4

FORMULAIRE C

DÉCLARATION DE MISE EN CANDIDATURE ET CONSENTEMENT DU OU DE LA CANDIDAT.E

NOM (en majuscule)

ADRESSE

SIGNATURE

5

6

7

8

9

10

FORMULAIRE C

DÉCLARATION DE MISE EN CANDIDATURE ET CONSENTEMENT DU OU DE LA CANDIDAT.E

Je, soussigné.e : _____ , _____
(Nom devant apparaître lors du vote) (Profession)

présente ma candidature au poste de : _____ ,
(Député.e avec le district électoral ou la présidence)

Je certifie répondre aux conditions suivantes :

1. Les 10 individus, appuyant ma nomination à un poste de député, sont des électeurs et électrices qui résident dans le district électoral où je désire porter ma candidature; ou selon le cas,
2. Les 10 individus, appuyant ma nomination à la présidence, sont des électeurs et électrices provenant d'au moins trois (3) districts électoraux;
3. Je comprends et parle le français;
4. Je suis âgé.e d'au moins 18 ans ou j'aurai cet âge le jour de l'élection;
5. Je réside en Saskatchewan depuis au moins six mois (pour le poste de la présidence); ou
6. Je réside depuis six mois dans le district électoral pour lequel je me porte candidat ou candidate.
7. Je suis intéressé.e à promouvoir le fait français;
8. Je respecte les buts fondamentaux de l'ACF;
9. Je ne suis pas en état de faillite;
10. Si je suis élu.e à ce poste, je fournirai une vérification de casier judiciaire;
11. Si je suis élu.e à ce poste, j'accepterai d'occuper le poste pour lequel j'ai été mis.e en candidature;
12. Si je suis élu.e à ce poste, je serai éligible en vertu de l'Article 10 des Statuts de l'ACF « Cumul de fonctions ».

Fait à _____ (Saskatchewan)
(Ville)

Le _____ de _____ 2026.
(Jour) (Mois)

Signature

FORMULAIRE C

DÉCLARATION DE MISE EN CANDIDATURE ET CONSENTEMENT DU OU DE LA CANDIDAT.E

Signature du candidat ou de la candidate

,

,

Signature du témoin

Signature du témoin

(Témoin 1)

(Témoin 2)

Adresse de domicile

(Adresse)

, _____

(Ville)

, _____

(Code postal)

Numéro de téléphone domicile

Numéro de téléphone cellulaire

Adresse courriel

Numéro de télécopieur (facultatif)

FORMULAIRE C

DÉCLARATION DE MISE EN CANDIDATURE ET CONSENTEMENT DU OU DE LA CANDIDAT.E

Extraits du Règlement électoral de l'ACF

Article 13 Qui peut être candidate ou candidat

Toute personne qui répond aux exigences suivantes :

- a. parler le français ;
- b. être âgée d'au moins 18 ans, au plus tard le jour de l'élection générale;
- c. résider depuis six mois en Saskatchewan, pour le poste de la présidence;
- d. résider depuis six mois dans le district électoral pour lequel elle se porte candidate, pour un poste de députée ou député communautaire;
- e. déclarer son intérêt à promouvoir le fait français;
- f. respecter les buts fondamentaux de l'ACF;
- g. présenter une déclaration de mise en candidature dûment remplie et complétée, avec l'appui de dix (10) membres répondant aux exigences de l'article 14 et, pour le poste de la présidence, provenant d'au moins trois (3) districts électoraux ;
- h. fournir une vérification du casier judiciaire. (Pour les fins de cette exigence, il est établi qu'en fournissant une telle vérification la personne doit prouver qu'elle ne possède pas de casier judiciaire. Si tel n'était pas le cas, la Direction générale des élections est en droit de ne pas donner suite à la demande de candidature).
- i. certifier qu'elle n'est pas en état de faillite.

L'ACF s'assurera de respecter les lois canadiennes pour les critères de candidature pour le vote.

FORMULAIRE C

DÉCLARATION DE MISE EN CANDIDATURE ET CONSENTEMENT DU OU DE LA CANDIDAT.E

Article 14 Qui peut appuyer une mise en candidature

Tout membre âgé de plus de 18 ans dont le nom est inscrit sur le registre électoral en vigueur, identifié à l'Article 12 des Statuts et règlements de l'ACF, peut appuyer une mise en candidature.

Extrait des Statuts généraux de l'ACF

Article 10 — Cumul des fonctions

La présidence de l'ACF ou un(e) député(e) ne peut :

10.1 Être un(e) élu(e) siégeant au conseil d'administration d'une association, d'un organisme ou d'un établissement du réseau associatif et institutionnel fransaskois;

10.2 Occuper un poste de direction d'une association, d'un organisme ou d'un établissement du réseau associatif et institutionnel fransaskois. Ceci comprend la direction générale ainsi que les directions sectorielles composant, le cas échéant, une équipe de gestion.